



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE  
CREATION, MAINTENANCE ET HEBERGEMENT  
DU SITE WEB DE LA VILLE DE VINCENNES  
PASSE AVEC LE GROUPEMENT VERYWELL /  
WEBQUAM DEVELOPPEMENT.**

**DÉCISION N° AU-18-191  
EN DATE DU 22 JUIN 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-18-005 en date du 9 janvier 2018 de signer le marché de création, maintenance et hébergement du site web de la ville de Vincennes avec le groupement VERYWELL / WEBQUAM DEVELOPPEMENT (marché notifié le 11/01/2018) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la modification du calendrier de mise en œuvre du logiciel et les dates d'échéance des paiements, mentionnés respectivement aux articles 4.1-Durée du contrat – Délais d'exécution et 5.4 – Périodicités des paiements, du cahier des clauses administratives particulières.

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'avenant n°1 au marché de création, maintenance et hébergement du site web de la ville de Vincennes avec le groupement conjoint, AGENCE VERYWELL, sise, 35 allée des Demoiselles – 31400 TOULOUSE, représenté par Monsieur GALLAIS Steve, mandataire du groupement constitué avec la société WEBQUAM DEVELOPPEMENT, sise 15 rue de la Presse, 42000 SAINT ETIENNE.

Le marché est soumis au nouveau calendrier d'exécution ci-après :

- Création : de la notification du marché au 30 septembre 2018
- Hébergement : du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021
- Maintenance : du 1er octobre 2019 à la fin du marché (garantie de 1 an à compter de la mise en ligne le 1er octobre 2018).

Le paiement sera échelonné comme suit :

- Livraison graphique : 20 %
- Mise en ordre de marche : 15 %
- Vérification d'aptitude au bon fonctionnement : 25 %
- Vérification de service régulier : 40 %

Le présent avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180622-lmc1H5440H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/06/2018  
Date de Publication : 22/06/2018